



医王会

Niveau III

de la formation professionnelle Iokai Shiatsu

MERIDIENS AVANCES

2026

Puidoux

Les 12 méridiens du shiatsu
développement et mobilisations

Date limite d'inscription : 1er mai 2026

(20 jours avant début du cours)

ENSEIGNANT	KAZUNORI SASAKI SENSEI Président de l'Association IOKAI SHIATSU Europe
TRADUCTION	Samuel Haettenschwiler
DATES	Jeudi 21 au lundi 25 mai 2026
LIEU	IOKAI DOJO Route du Verney 20A, 1070 Puidoux
RENSEIGNEMENTS	Secrétariat IOKAI SHIATSU 024 441 51 58 secretariat@iokai.ch
HEBERGEMENT	Le stage n'est pas résidentiel. Par ailleurs il est possible de loger au dojo, avec un sac de couchage, sur demande préalable au secrétariat.

OBJECTIFS

Repérer les trajets des méridiens
 Approfondir la compréhension du concept oriental de méridien
 Percevoir le Ki et sa circulation
 Mobiliser une articulation en lien avec les lieux de passage des méridiens
 Utiliser le diagnostic des méridiens
 Repérer les perturbations du ki et adapter le traitement en fonctions de celles-ci
 Décrire certains points-clés (tsubos) et leurs propriétés

CONTENU

Do in, Qi gong et Méditation : Développement de ses propres ressources par l'auto-perception, l'alignement intérieur, des mouvements dynamiques et le travail sur la respiration.
 Approfondissement de l'étude des méridiens
 Etude des textes anciens sur les fonctions des méridiens ; tsubos (propriétés de certains points clés)
 Localisation et utilisation de certains tsubos

PROCOLES ET SUIVI : PROTOCOLES – DOCUMENTATION et 2ème ENTRETIEN

L'apprenant poursuit sa pratique personnelle régulière avec des personnes de son entourage ou d'autres apprenants.
 Il rédige durant ce Niveau III, **30** protocoles – documentations de Niveau III Méridiens Avancés.
 Il est responsable de les classer et de les faire comptabiliser par un enseignant à l'examen final théorique sans quoi il n'y aura pas accès.
 Il doit prendre également contact avec un enseignant et fixer un rendez-vous pour un entretien après une supervision : Amener pour discussion, 5 protocoles-documentations.
 3 entretiens de 0.5 h sont exigés sur tout le cursus.
 Se référer à la page du site « Protocoles de traitement et suivi ».

PRE-REQUIS

Niveau I et Niveau II
 Exécuter les enchaînements des quatre katas avec une posture, une respiration et une pression correcte
 Identifier les 12 méridiens par le toucher
 Avoir réussi les examens partiels de Niveau II

DUREE **30 heures**
 Cours complet : 60 heures (2 modules de 30 heures)

HORAIRE **9h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00**

PRIX

CHF 1'000.- 1 module
CHF 200.- Par journée pour rattrapage sans justificatif force majeure ou FC
CHF 50.- Frais administratifs pour rattrapage lors de la session suivant le cours manqué

Pour les certifiés et les apprenants qui ont déjà suivi 60 heures de Niv. III Méridiens Avancé, possibilité de s'inscrire pour un minimum de 2 jours.

DEMANDE Se munir de chaussures d'intérieur, pantoufles ou zoris pour circuler dans le Iokai-Dojo.

EXIGENCES SUITE FORMATION

Pour inscription au Niv. III Bilan énergétique 1 et 2, et Intégration, avoir suivi 1 module de 30 heures du cours de Niv. III Méridiens Avancé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

¹ La signature du bulletin d'inscription vous engage à en respecter les conditions, à payer la totalité du montant du cours et à décharger l'école de toute responsabilité par rapport à un éventuel problème de santé survenu pendant ou suite à des échanges de pratique entre étudiants durant les cours ou hors des cours.

² Votre place n'est réservée qu'à réception du paiement.

³ En cas de maladie grave ou d'accident nécessitant l'interruption du cours, un certificat médical sera exigé pour que les heures de cours postérieures au désistement puissent être remboursées hormis CHF 50.- de frais administratifs restant acquis.

⁴ En cas de désistement non lié au point ³, survenant moins de 2 semaines avant le début du cours, la totalité du montant du cours reste acquise. Si le désistement survient auparavant, le cours sera remboursé, hormis CHF 50.- de frais administratifs restant acquis.

⁵ Il est obligatoire de suivre ce cours en entier lors de cette session. Le 100% des heures du cours est exigé sur la formation : les heures manquantes doivent être rattrapées lors de la session suivante, dans la mesure de nos possibilités et pour autant que ce cours soit toujours enseigné. En cas de force majeure, raison adressée au secrétariat, vous aurez la possibilité de remplacer les cours manqués lors de la session suivante, en vous réinscrivant par le biais du formulaire, moyennant des frais administratifs de CHF 50.-. Dans le cas d'un rattrapage plus d'1 an après le cours manqué, les cours sont dus entièrement.

⁶ Au cas où vous envisageriez la certification, le corps enseignant se réserve le droit, en tout temps, de vous faire savoir que la formation Iokai n'est pas faite pour vous et que vous n'êtes pas destiné à devenir un thérapeute selon les critères de l'école.

⁷ Les mesures sanitaires de la Confédération en cas de pandémie seront appliquées et ne feront pas l'objet de remboursement si vous faites le choix de ne pas les suivre. Si le cours devait être annulé en raison des mesures sanitaires, celui-ci ne sera pas remboursé, mais remplacé ultérieurement.

⁸ Un rabais de 10% est accordé aux membres de l'Association Suisse Iokai Shiatsu (cf. demande d'adhésion)

⁹ Les mails des participants seront laissés visibles pour faciliter le covoiturage ou / et les échanges de pratique. Les participants s'engagent à n'utiliser ces mails que dans ce but. Merci d'en informer le secrétariat si vous y êtes opposés.

¹⁰ Pour toute inscription qui parviendra au secrétariat après la date limite d'inscription, 50 CHF de frais seront facturés en plus du prix du cours

¹¹ Un **rabais de 40 %** est accordé aux certifiés Iokai membres de l'Association Suisse Iokai Shiatsu pour 3 jours au minimum. Rabais non cumulable.